



Instituto Latinoamericano y del Caribe de Planificación Económica y Social
Naciones Unidas/CEPAL-Consejo Regional de Planificación

Latin American and Caribbean Institute for Economic and Social Planning
United Nations/ECLAC-Regional Council for Planning

ILPES

Institut Latino-Américain et des Caraïbes de Planification Economique et Sociale
Nations Unies/CEPALC-Conseil Regional de Planification

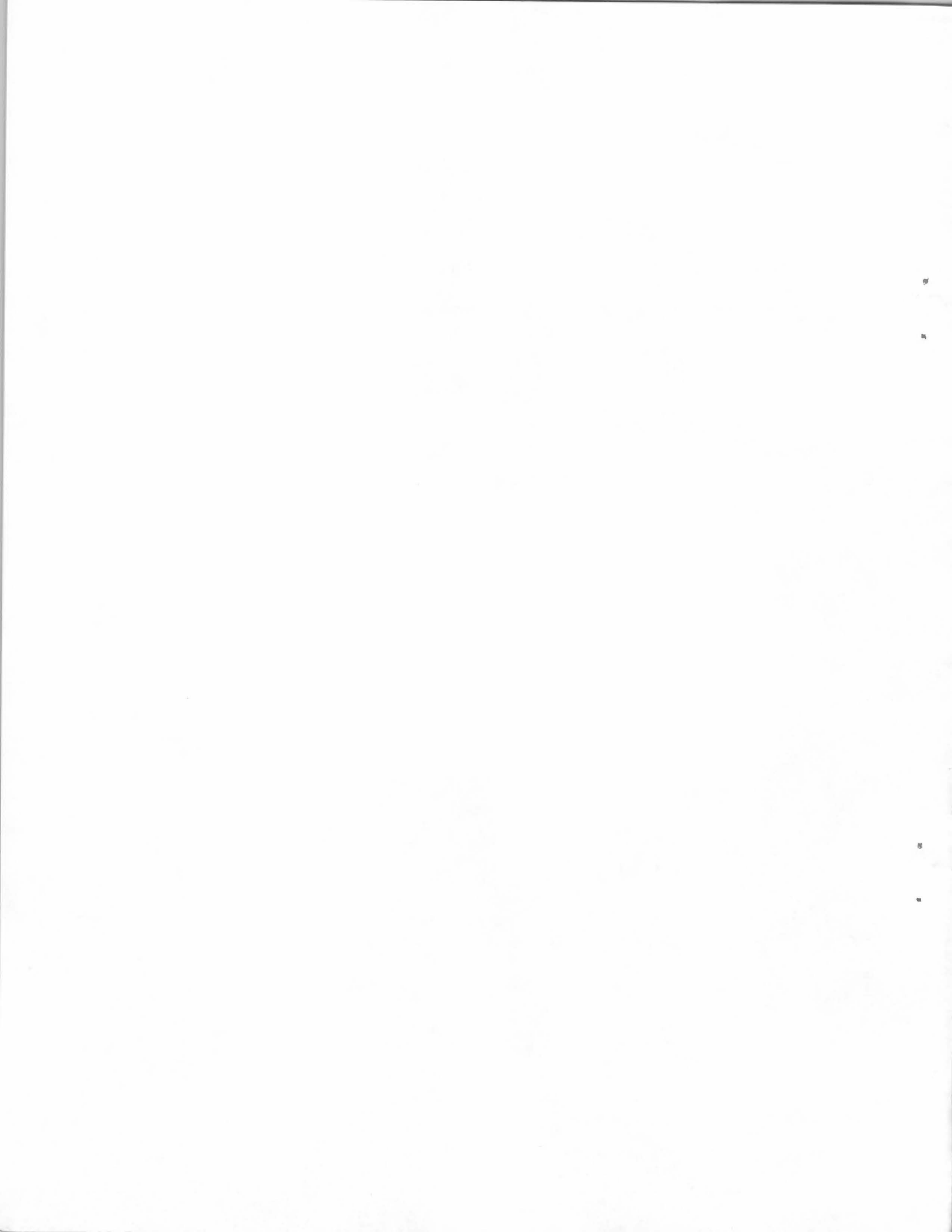
Curso Seminario

POLÍTICAS PÚBLICAS: TRANSPARENCIA EN SU GESTIÓN

Santiago de Chile, 18 al 29 de mayo de 1998

**PROCEDIMIENTOS DE LICITACIONES
PÚBLICAS EN FRANCIA**

ESTUDIOS DE CASOS



Curso Seminario

POLÍTICAS PÚBLICAS: TRANSPARENCIA EN SU GESTIÓN

Santiago de Chile, 18 al 29 de mayo de 1998

PROCEDIMIENTOS DE LICITACIONES
PÚBLICAS EN FRANCIA

ESTUDIOS DE CASOS

TRANSACCIÓN No 1

Desvío del objeto de transacción
Pedidos y facturas ficticias

Preguntas preparatorias

- 1.Cuál es el procedimiento utilizado para llevar a cabo esta transacción?
2. Debía entregarse el documento previsto en el artículo 203 del código de adquisiciones públicas?
3. Debería esta transacción someterse al control de la comisión especializada de adquisiciones?
- 4.Cuál es el objeto aparente de la transacción?
- 5.Cuál es su objeto real?
6. Qué irregularidades pueden haber sido cometidas en la negociación y ejecución de esta transacción?
7. Qué sanciones son aplicables?

MARCHE N°①

**DETOURNEMENT DE L'OBJET DU MARCHE
COMMANDES ET FACTURES FICTIVES**

QUESTIONS PREPARATOIRES

- 1-/ Quelle est la procédure utilisée pour passer ce marché ?
- 2-/ Le document prévu à l'article 203 du code des marchés publics devait-il être fourni ?
- 3-/ Ce marché devait-il être soumis au contrôle de la commission spécialisée des marchés ?
- 4-/ Quel est l'objet apparent du marché ?
- 5-/ Quel est son objet réel ?
- 6-/ Quelles irrégularités ont pu être commises dans la passation et l'exécution de ce marché ?
- 7-/ Quelles sanctions sont applicables ?



ACTE D'ENGAGEMENT

A PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

CIRCONSCRIPTION MILITAIRE
DEFENSE

Désignation du ministère, de la direction et du service
DIRECTION DU COMMISSARIAT
DE L'ARMÉE DE TERRE
Casernes Audéoud

Date de parution de l'avis d'appel d'offres ou d'adjudication
ou de l'avis d'information : 29 septembre 1992

Objet du marché : Fourniture de Mobiliers de bureau métalliques
et bois

CET IMPRIMÉ
NE CONCERNE PAS
LES MARCHÉS DE TRAVAUX
NI DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Marché n° 912 | 210101611 | 010141712 | 1 | 31515 (1)

Passé en application des articles 93 à 97 du Code des marchés publics :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 192 du Code des marchés publics :

Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre
en Circonscription Militaire

Imputation budgétaire : 53 71 97

Comptable assignataire des paiements : Trésorier Payeur Général des Bouches-du-Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne responsable du marché :

Commissaire Général de Brigade, Directeur du Commissariat
de l'Armée de Terre

Nommée par ~~arrêté~~ ^{décret} ministériel du 6 juillet 1992 (JO du 9 juillet 1992
n° 158

1) Numéro à 16 chiffres (application de la lettre collective n° 40 M du 29 décembre 1962)

B ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénoms) : X

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

S.A. LABOR

Adresse du siège social : BOULEVARD PEREIRE 75017 PARIS

Code d'activité économique APE (2) : 5911

Téléphone :

ATTENTION!

Ni ratures, ni grattages,
ni surcharges

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières [ou cahier des clauses particulières] n° 14/92 et date 22 Octobre 1992 et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fait la déclaration prévue à l'article 41-2° du Code des marchés publics :

1° M'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées aux prix et dans les conditions suivantes (1) :

REMISE DE 40 % SUR CATALOGUE GENERAL

POUR OFFRE VOIR ANNEXES 4 AU CCP N° 14/92 DU 22/10/92

feuillet s numéroté s de 1 à 15

- Montant Maximum : 5 Millions de francs
- Montant Minimum : 3 Millions de francs

OPTIONS ET VARIANTES

La réglementation en vigueur ouvre dans certains cas des possibilités d'options ou de variantes, techniques, administratives ou par rapport au mode de règlement. Si le candidat dépose plusieurs offres correspondant à plusieurs options ou variantes, il remplit un imprimé d'acte d'engagement pour chacune de ces offres et il indique sur le formulaire même à quelle option ou variante l'offre correspond.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Montant hors TVA (2) :

Taux TVA : 18,60 %

Montant de la TVA :

Montant TVA comprise :



Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

2° Demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de **TOUR MAINE MONTPARNASSE 75734 PARIS CEDEX 15**

Sous le numéro

- banque : **PAIERIE GENERALE DU TRESOR PARIS RIB :**

- ~~centre de chèques postaux de~~

- ~~Trésor public :~~

3° Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, ~~que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas~~ sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 (art. 49 du Code des marchés publics).

(1) Si les prix doivent prendre la forme d'une liste assez longue, indiquer :
Voir tableau annexe n° et remplir l'imprimé MPE/DC/5/...

(2) Le montant peut être indicatif si le marché comporte des prix unitaires ou sur dépenses contrôlées.

D ENGAGEMENT DU CANDIDAT (suite)

4° Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis de consultation.

5° Origine des fournitures :

- Pays de la CEE, France comprise :
- Pays signataire de l'accord AGETAC [CEE exclue] (1) :
- Autre.

À Paris

le 09/11 19 92
Le candidat.



S.A. LABOR
LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(1) Autriche, Canada, États-Unis, Finlande, Hong-Kong, Israël, Japon, Norvège, Singapour, Suède, Suisse.

C PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente soumission (ou offre) pour valoir acte d'engagement :

- en ce qui concerne le lot unique ou la totalité des lots ;
- en ce qui concerne les lots ci-après seulement.
(indiquer les lots pour lesquels le candidat est retenu)

LOTS GEOGRAPHIQUES :

Corse - Bouches-du-Rhône - Var - Alpes Maritimes - Alpes de Hautes Provence -
Hautes Alpes - Vaucluse

Le présent acte d'engagement comporte ./ annexe(s) énumérées ci-après (1).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

le 11 décembre 1992
La personne responsable du marché.

Commissaire Général

Visa ou avis

le 14 décembre 1992

Marché remis sans engagement
dupliqué visa juridique

CONTRÔLE FINANCIER

Pour le Directeur Général
et par procuration

(1) Indiquer ci-dessous chaque numéro et chaque intitulé d'annexe.

"Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises".

COPIE CERTIFIEE CONFORME

À


le 11 décembre 19 92

La personne responsable du marché (2).



Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

Commissaire Général



À remplir par l'Administration en original sur une photocopie.
Date et signature originales.

E-FORMULES À UTILISER POUR REMPLIR LE CADRE D

Le décret n° 85-1285 du 3 décembre 1985 a modifié de nombreux articles du Code des marchés publics relatifs au nantissement et à la cession de créance.

Les formules d'exemplaire unique suivantes sont à utiliser désormais, quelle que soit la procédure de financement choisie par le titulaire :

Partie α.

« Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises ».

En cas de cotraitance, la mention ci-dessus est complétée par : « en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à (en lettres) F (somme portée au marché) et devant être exécutées par (nom et raison sociale du cotraitant) ».

En cas de sous-traitance qui donne lieu à paiement direct, la mention d'exemplaire unique du titulaire est complétée par : « en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à (en lettres) F et que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct ».

Les sous-traitants ont droit eux aussi à la délivrance d'un exemplaire unique également porté dans le cadre D ci-dessus (sur une autre photocopie). Dans ce cas, la mention ci-dessus est complétée par : « en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à (en lettres) F et devant être exécutées par (nom et raison sociale du sous-traitant) ».

Partie β.

Si un sous-traitant à paiement direct est désigné en cours de marché et si le titulaire peut rendre son exemplaire unique à l'Administration, celle-ci y ajoute une annotation qui peut être :

« La part de marché que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à environ ». Date et signature

F-NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule C ci-dessous.

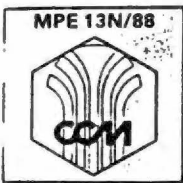
Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme
du présent marché

À

le

19

Le titulaire.



MARCHÉS DE L'ÉTAT
DÉCLARATION À SOUSCRIRE PAR LES CANDIDATS
AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
 Arrêté du 27 juillet 1988 (Art. 41-2° du Code des marchés publics) paru au JO du 22 septembre 1988



A RENSEIGNEMENTS

DÉSIGNATION DU SOUMISSIONNAIRE	NUMÉRO SIRET
	775 690 423 00022

NOM ET PRÉNOMS _____

DU DÉNOMINATION S.A. LABOR

ADRESSE BOULEVARD PEREIRE 75017 PARIS

NUMÉRO D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS (1) _____

Le soumissionnaire est-il en redressement judiciaire ?
 (ou procédure équivalente si le soumissionnaire est établi à l'étranger) (art. 48 du CMP)

OUI NON

Si OUI date du jugement de redressement judiciaire et indication du tribunal

Date	Tribunal

Nom et adresse de l'administrateur (s'il en a été nommé un) et du représentant des créanciers _____

Le soumissionnaire est-il soumis à la réglementation sur l'organisation de la défense
 en matière de travaux publics et de bâtiment ? (art. 60 du CMP)

OUI NON

Si OUI, numéro, date et origine du certificat délivré par le commissaire aux entreprises de travaux publics
 et de bâtiment ou ses délégués _____

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

B ATTESTATIONS

(Signature)
 Le Chef du Service
 du Greffe Central et des Archives

- J'ATTESTE
- que je ne suis pas, non plus que la société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies aux 2° et 3° de l'article 185 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985, en état de liquidation judiciaire ou frappé de faillite personnelle ou de l'interdiction prévue à l'article 192 de la loi précitée ou procédure équivalente si le soumissionnaire est établi à l'étranger (art. 48 du CMP).
 - que j'ai ou que la société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations dus à l'(aux) adresse(s) de mon-son-ses établissement(s) l'ensemble des obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 avril 1954 modifié (art. 52 du CMP) dans les conditions prévues aux articles 53 55 dudit code (2).
 - Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 42 du Code des marchés publics, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, prénoms, qualité du signataire de la déclaration
 DANIELE, Le Président Directeur Général

Signature <i>(Signature)</i> S.A. LABOR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	Date le 9 NOVEMBRE	Lieu à Paris
---	-----------------------	-----------------

APPEL D'OFFRES OUVERT
du

C.C.P. N°
du

**Date limite de réception de
la documentation technique**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DIRECTION DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE EN CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DÉFENSE

APPEL D'OFFRES OUVERT

**MARCHÉ À BONS DE COMMANDE
D'UNE DURÉE D'UN AN**

POUR LA FOURNITURE DE

MOBILIERS DE BUREAU MÉTALLIQUES ET BOIS

**(sur présentation de catalogues et de documentations techniques
répondant aux normes nationales et communautaires en vigueur)**

Cahier n° 1 : Règlement de l'appel d'offres

Cahier n° 2 : Cahier des Clauses Particulières

Le présent dossier comporte deux cahiers

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Le Chef du Service

63

CAHIER N° 1

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (R.P.A.O.)

SOMMAIRE

Numéro des articles	Désignation des articles
1	Objet de la consultation
2	Etendue de la consultation
3	Procédure de consultation
4	Envoi et établissement des offres - Envoi des catalogues et des documentations techniques
5	Modalités d'établissement des prix
6	Conditions d'attribution des lots
7	Participation à l'appel d'offres

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le présent R.P.A.O. comporte cinq feuillets numérotés de 1 à 5

Le Chef du Service
du Greffe

64

CAHIER N° 2
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

SOMMAIRE	
	1er CHAPITRE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES
Article 1	Objet du marché
Article 2	Documents contractuels
Article 3	Sans objet
Article 4	Délégations
Article 5	Modalités de détermination des prix de règlement
Article 6	Contrôle des prix de revient
Article 7	Délais d'exécution
Article 8	Conditions d'exécution des fournitures - Contrôles techniques
Article 9	Conditions de livraison et transfert de propriété
Article 10	Opération de vérification - Admission
Article 11	Garantie technique
Article 12	Cautionnement
Article 13	Avance forfaitaire
Article 14	Sans objet
Article 15	Sans objet
Article 16	Paiement des commandes - Nantissement
Article 17	Pénalités pour retard - Litiges
Article 18	Sans objet
Article 19	Dérogations aux documents généraux
	2ème CHAPITRE CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
Article 20	Description générale des articles à fournir
Article 21	Prescriptions techniques particulières
Article 22	Conditionnement - Emballage - Livraison

Le présent C.C.P. comporte onze feuillets numérotés de 1 à 11
et 4 annexes.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

Cde 55

LAB 42740

Paris, le 22 mars 1993

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

DICAT
Caserne Audeoud
111 Av. de la Corse
ARMEES

Messieurs,

Pour faire suite à votre demande, nous avons l'honneur de vous remettre, ci-inclus, notre devis pour les travaux de :

SUPPLEMENT PASSERELLE

COULOIR D'ACCES AU BUREAU DU GENERAL

1) FAUX PLAFOND : Exécution d'un plafond suspendu réalisé en panneaux agglomérés, fixés sur ossature métallique. Surface 12,10 M2.

PRIX H.T. FRS..... 13.818,00

2) TRAPPE : Exécution d'une trappe pour accès à l'appareil de climatisation. Constitué d'un cadre fixe supportant un panneaux en mélaminé blanc.

NOTA : Prévoir la peinture sur la trappe.

Surface 04,00 M2.

3) REBOUCHAGES DES IMPOSTES AU DESSUS DES PORTES : Exécution en bois de contreplaqué, deux parois avec incorporation d'un isolant phonique du type laine de verre. Unités 03 U.

PRIX H.T. FRS..... 4.363,00

4) PLINTHES : Fourniture et pose de plinthes section 120 X 15 avec chants et talon de chambranle. Unités 11,20 ml.

PRIX H.T. FRS..... 712,00

[00/00]

17) PROTECTIONS / TABLEAU :

FOURNITURES :

1 tableau modulaire 1 X 12 M.
Coupe circuit Tétrapolaire 4 X 32 A (Tableau G.).
Unité 01 U.
- Disjoncteur différentiel 30 mA 4 X 32 A. Unité 01 U.
- Barrette de distribution. Unité 01 U.
PRIX H.T. FRS..... 3.800,00

18) Remplacement du blocs porte donnant accès depuis le bureau à la salle de réunion.

Fourniture et pose d'un bloc porte Pré-peint 204 X 73 avec placage sur la porte avec stratifié POLYREY Poirier Naturel.
Unité 01 U.
PRIX H.T. FRS..... 9.546,00

TOTAL H.T. FRS.....	124.962,00
T.V.A 18,60% FRS.....	23.242,93
TOTAL T.T.C. FRS.....	148.204,93

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agrèer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITÉS

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL

ET

FAX



LAB 42740B

Paris, le 22 mars 1993

DICAT
Caserne Audéoud
111 avenue de la Corse
ARMEES

Messieurs,

Pour faire suite à votre demande, dont nous vous remercions bien vivement, nous avons l'honneur de vous remettre, ci-inclus, nos meilleures conditions pour la fourniture éventuelle de :

38 CHAISES DE BUREAU REF. FE2
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 346,00x38..... 13.148,00

10 BUREAUX REF. 804+810+811
- 2 caissons
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 2099,00x10..... 20.990,00

13 BUREAU REF. 62313
- 1 caisson
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 1380,00x13..... 17.940,00

22 FAUTEUILS DE BUREAU REF. FE3B
- avec accoudoirs, tournant
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 807,00x22..... 17.754,00

38 FAUTEUILS VISITEURS REF. FE2B
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 520,00x38..... 19.760,00

10 ARMOIRES REF. 030219
- 6 niveaux de classement
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 1604,00x10..... 16.040,00

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

68

10 ARMOIRES BASSES REF. A903

- portes coulissantes

PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 1190,00x10..... 11.900,00

13 PORTES MANTEAUX REF. P105

- sur pieds

PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 344,00x13..... 4.472,00

2 CHAISES DACTYLO REF. T01C

- contact permanent

PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 597,00x2..... 1.194,00

2 BUREAUX DACTYLOS REF. 50012

- 1 caisson

PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 900,00x2..... 1.800,00

MONTANT H.T. FRS.....	124.998,00
T.V.A. 18,60 % FRS.....	23.249,62
TOTAL T.T.C. FRS.....	148.247,62

Espérant que notre offre retiendra votre bienveillante attention, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.



COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIF

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL.

FAX.

LABOR



DICAT EN CMD
CASERNE AUDEOUD
111 AVENUE DE LA CORSE

CODE CLIENT : 04250

FACTURE N° 60003

à Paris le 14/04/93

REMENT			
	CODE 55 DU 02/04/93 MARCHÉ 92 200 61 00 472 1355 LIVRAISON DICAT		
E213	38 CHAISE FE2 F.C4 (OFE1TL55) SUR 4 PIEDS	346.00	13148.00
ISNY802	10 BUREAU ISEO NOYER 802 160 x 80 cm	2099.00	20990.00
ISNY810	10 CAISSON ISEO NOYER 810 3 TIROIRS		
ISNY812	10 CAISSON ISEO NOYER 812 1 TIROIR + 1 BAC DOSSIERS SUSPENDUS		
62313G1	13 BUREAU 62313 AVEC 1 CAISSON D.S. GRIS	1380.00	17940.00
E3B13	22 FAUTEUIL FE3/B F.C4 (1FE1F1C1) SUR ROULETTES	807.00	17754.00
E2B13	38 FAUTEUIL FE2B F.C4 (OFE1TLC5)	520.00	19760.00
30219BB	10 ARMOIRE 030219 COLORIS BEIGE 198 x 100 x 45 cm	1604.00	16040.00
903GR	10 ARMOIRE A903 GRIS PORTES COULISSANT	1190.00	11900.00

*certifie la RÉALITÉ de la DÉPENSE
déclare que le service a bien été exécuté
le 26 Avril 1993*

Le Lieutenant-Colonel
Chef de la Division Logistique-Finances
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Chef du Service
du Greffe Central et des Archives



Déposé le sous n° 3268
 au registre de dépôts des titres de créances.
 Chapitre 3380 Article 59....
 Vu et vérifié la présente facture s'élevant
 à la somme de 148247,63 Francs
 laquelle est mandatée ce jour sous n° 10131
 le 1 JUIN 1993

Le Commissaire Général
 Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre
 en Circonscription Militaire de Défense

CODE CLIENT : 04250

SUITE FACTURE N° 60003

105NOIR	13 PORTE MANTEAU P105 NOIR	344.00	4472.00
01C13	2 CHAISE TO/1/C F.C4 (TO11COP1) CONTACT PERMANENT SUR ROULETTES	597.00	1194.00
MS00126	2 BUREAU 50012 GRIS 1 CAISSON DS	900.00	1800.00

Pour être libératoire le règlement de cette créance
 doit être effectué directement à l'ordre de

*certifie la réalité de la dépense et
 déclare que le service a bien été exécuté
 le 26 Avril 1993*

TOUR MAINE-MONTPARNASSE
 75734 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : (16-1) 45.38.14.14

PAIERIE GÉNÉRALE DU TRÉSOR PARIS
 RID :

qui le reçoit par subrogation dans le cadre
 d'un contrat d'affacturage.

Le Lieutenant-Colonel
 Chef de la Division Logistique-Finances

Déposé le sous n°
 au registre de dépôts des titres de créances.
 Chapitre 3380 Article 59....
 Vu et vérifié la présente facture s'élevant
 à la somme de 148247,63 Francs
 laquelle est mandatée ce jour sous n° 10131
 le 1 JUIN 1993

TOTAL H.T.....	124998.00
MONTANT TOTAL H.T.	124998.00
T.V.A.18.60 %	23249.63
TOTAL T.T.C.....	148247.63

Flasche
 SA LABOR
 LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par délégation
 Mademoiselle
 Attachée d'Administration
 Chef du Bureau Finances

Le Chef du Service
 du Greffe Central et des Archives

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

TRANSACCIÓN No 2

Desvío del objeto de transacción
Pedidos y facturas ficticias
Mercado de regularización

Preguntas preparatorias

1. Cuál es el procedimiento utilizado para llevar a cabo esta transacción?
2. Se justifica el uso de este procedimiento?
3. Cuál es la fecha de firma por parte del Estado de la transacción? Cuál es la fecha de notificación de la contratación al proveedor?
4. Cuál es la fecha del pedido?
5. Cuál es el objeto aparente de la transacción?
6. Cuál es su objeto real?
7. El contador exige la inscripción sobre la factura de un número de registro del mobiliario entregado en la contabilidad del servicio comprador. Bajo qué denominación los materiales fueron registrados? Porqué?
8. Qué irregularidades pueden haber sido cometidas en la negociación y ejecución de esta transacción? A Qué sanciones pueden ser sometidos los responsables?

MARCHE N°②

**DETournEMENT DE L'OBJET DU MARCHE
COMMANDES ET FACTURES FICTIVES
MARCHE DE REGULARISATION**

QUESTIONS PREPARATOIRES

- 1-/ Quelle est la procédure utilisée pour passer ce marché ?
- 2-/ L'utilisation de cette procédure est-elle justifiée ?
- 3-/ Quelle est la date de signature du marché par l'Etat ? Quelle est la date de notification du marché au fournisseur ?
- 4-/ Quel est la date de la commande ?
- 5-/ Quel est l'objet apparent du marché ?
- 6-/ Quel est son objet réel ?
- 7-/ Le comptable exige l'inscription sur la facture d'un numéro d'enregistrement des fournitures livrées dans la comptabilité matériel du service acheteur. Sous quelle appellation les matériels ont-ils été enregistrés ? Pourquoi ?
- 8-/ Quelles irrégularités ont été commises dans la passation et l'exécution de ce marché ? A quelles sanctions peuvent être soumis les responsables ?

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières [ou cahier des clauses particulières] n° 15 et date du 22/07/92 et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue à l'article 41-2° du Code des marchés publics :

1° M'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix et dans les conditions suivantes (1) :

DETAIL DU MOBILIER : VOIR ANNEXES

OPTIONS ET VARIANTES

La réglementation en vigueur ouvre dans certains cas des possibilités d'options ou de variantes, techniques, administratives ou par rapport au mode de règlement.

Si le candidat dépose plusieurs offres correspondant à plusieurs options ou variantes, il remplit un imprimé d'acte d'engagement pour chacune de ces offres et il indique sur le formulaire même à quelle option ou variante l'offre correspond.

Montant hors TVA (2) : 1 389 173,00 F

Taux TVA : 18,6 %

Montant de la TVA : 258 386,18 F

Montant TVA comprise : 1 647 559,18 F

2° Demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de

Sous le numéro RIB : 75200 2000060

— banque : PAIERIE GENERAL DU TRESOR PARIS

— ~~centre de chèques postaux de~~

— ~~Trésor public~~ :

3° Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, ~~à mes torts exclusifs ou~~ aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, ~~que je ne tombe pas ou~~ que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 (art. 49 du Code des marchés publics).

(1) Si les prix doivent prendre la forme d'une liste assez longue, indiquer :
Voir tableau annexe n° et remplir l'imprimé MPE/DC/5/...

(2) Le montant peut être indicatif si le marché comporte des prix unitaires ou sur dépenses contrôlées.

4° Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis de consultation.

5° Origine des fournitures :

- Pays de la CEE, France comprise;
- Pays signataire de l'accord AGETAC [CEE exclue] (1);
- Autre.

A Paris

le 04 aout
Le candidat.

1992

lu et approuvé
[Signature]

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(1) Autriche, Canada, États-Unis, Finlande, Hong-Kong, Israël, Japon, Norvège, Singapour, Suède, Suisse.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente soumission (ou offre) pour valoir acte d'engagement :

- en ce qui concerne le lot unique ou la totalité des lots;
- en ce qui concerne les lots ci-après seulement.
(indiquer les lots pour lesquels le candidat est retenu)

Le présent acte d'engagement comporte ... annexe(s) énumérées ci-après (1).

Visa ou avis

A . le 19

le 25 08 19 92

La personne responsable du marché.

Le Commissaire Général
Directeur du Commissariat de l'Armée de Terre
en Circonscription Militaire de Défense

[Signature]

de CFL

(1) Indiquer ci-dessous chaque numéro et chaque intitulé d'annexe.

75

α

A

le

19

La personne responsable du marché (2).

β

(1) À remettre à l'Administration en Original sur une photocopie.
(2) Date et signature.

E FORMULES A UTILISER POUR REMPLIR LE CADRE D

Le décret n° 85-1285 du 3 décembre 1985 a modifié de nombreux articles du Code des marchés publics relatifs au nantissement et à la cession de créance.

Les formules d'exemplaire unique suivantes sont à utiliser désormais, quelle que soit la procédure de financement choisie par le titulaire :

Partie α.

« Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises ».

En cas de cotraitance, la mention ci-dessus est complétée par : « en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à (en lettres) F (somme portée au marché) et devant être exécutées par (nom et raison sociale du cotraitant) ».

En cas de sous-traitance qui donne lieu à paiement direct, la mention d'exemplaire unique du titulaire est complétée par : « en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à (en lettres) F et que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct ».

Les sous-traitants ont droit eux aussi à la délivrance d'un exemplaire unique également porté dans le cadre D ci-dessus (sur une autre photocopie). Dans leur cas, la mention ci-dessus est complétée par : « en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à (en lettres) F et devant être exécutées par (nom et raison sociale du sous-traitant) ».

Partie β.

Si un sous-traitant à paiement direct est désigné en cours de marché et si le titulaire peut rendre son exemplaire unique à l'Administration, celle-ci y porte une annotation qui peut être :

« La part de marché que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à F environ ». Date et signature

F NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché

À

le

2/09

1992

POUR COPIE CONFORME Par délégation
Le Commissaire du Commissaire Général Directeur

Chef de la Division Logistique

76

SA Pierre LABORIE-LABOR METAL
LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITES

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL.

ET

FAX.

LABOR



LAB 41755

Paris le 05 mai 1992

6.4.

DICAT
MONSIEUR LE DIRECTEUR
QUARTIER FOCH

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous remettre, ci-inclus, nos meilleures conditions pour la fourniture éventuelle de mobilier, destiné à équiper la D.C.C. de Paris.

49 ENSEMBLES NIVEAU I - SOIT :

- 49 BUREAUX REF. 060
200 x 95 cm
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.119,00 x 49..... 103.831,00 X 20"
- 49 CAISSONS REF. 069
sur roulettes, 1 tiroir, 1 bac dossiers suspendus
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1 059,00 x 49..... 51.891,00 X 21
- 49 MEUBLES RETOUR REF. 070
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.525,00 x 49..... 74.725,00 X 22
- 49 BAHUTS BAS REF. 096
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.012,00 x 49..... 98.588,00 X 23
- 49 ARMOIRES BIBLIOTHEQUES DOUBLE VESTIAIRES
REF. 076 + 2V60
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 5.450,00 x 49..... 267.050,00 X 24

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITES

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL.

FAX

62.

LABOR



LAB 41829

Paris, le 22 mai 1992

DICAT
MONSIEUR LE DIRECTEUR
QUARTIER FOCH

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous remettre, ci-inclus, nos meilleures conditions pour la fourniture éventuelle de fourniture de rangements pour l'ECAT DE

29 ARMOIRES A RIDEAUX REF. K2024P + 5 ET 24

- dimensions : H 198 x L 120 x P 45 cm
- intérieur : 5 tablettes dans chaque armoire

PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 4635,00x29.....	134.415,00	x 1	x
T.V.A. 18,60 % FRS.....	25.001,19	x	

TOTAL T.T.C. FRS.....	159.416,19	/
-----------------------	------------	---

Espérant que notre offre retiendra votre bienveillante attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Total HT 1389173,00F.

TVA 18,6

Soit 258386,18

S.A. LABOR
LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Total TTC
1 647 559,18

}	159 416,19
	761 130,21
	726 957,77

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITES

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL. ET FAX.

6.3.

LABOR



LAB 41754

Paris le 05 mai 1992

DICAT	
CEN M	
11. MAI 1992	
B.	

DICAT
MONSIEUR LE DIRECTEUR
QUARTIER FOCH

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous remettre, ci-inclus, nos meilleures conditions pour la fourniture éventuelle de mobilier, destiné à équiper E.C.A.T.

1 MEUBLE SUPPORT ECRAN-CLAVIER REF. 302 DIN GRIS NOIR

- 180 x 80 cm

PRIX UNITAIRE H.T. FRS

3.501,00 x 2

38 MEUBLES SUPPORTS ECRAN-CLAVIER REF 300 DIN GRIS NOIR

PRIX UNITAIRE H.T. FRS 3.159,00 x 38

120.042,00 x 3

2 RAYONNAGES REF. 130

PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.441,00 x 2

2.882,00 x 4

2 RAYONNAGES REF. 131

PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.047,00 x 2

4.094,00 x 5

39 SIEGES REF. T01C

PRIX UNITAIRE H.T. FRS 942,00 x 39

36.738,00 x 6

1 ENSEMBLE NIVEAU I COMPRENANT :

- 1 BUREAU REF. 060 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	2.119,00	+ x 7
- 1 CAISSON REF. 069 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.059,00	+ p 6
- 1 MEUBLE RETOUR REF. 070 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.525,00	+ p 9
- 1 BIBLIOTHEQUE REF. 076 + 2V60 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	5.450,00	+ x 10
- 1 BAHUT REF. 096 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	2.012,00	+ p 11
- 1 FAUTEUIL REF. EV1 CUIR NOIR PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.999,00	+ p 12
- 2 FAUTEUILS VISITEURS REF. EV2/B cuir noir PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.805,00 x 2	3.610,00	+ p 13
- 1 CHAISE REF. 8261 tissu A.05 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.346,00	+ p 14
- 2 CHAISES REF. 8260 tissu A.05 PRIX UNITAIRE H.T. FRS 980,00 x 2	1.960,00	+ p 15
<u>73 BUREAUX NIVEAU II REF. 162 + 171 + 172/S</u>		
- 160 x 80 cm, 1 caisson 3 tiroirs, - 1 caisson 1 tiroir et 1 bac dossiers suspendus PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.598,00 x 73	189.654,00	+ x 16
<u>73 TABLES DE DECHARGES REF. 163/S</u>		
- 130 x 65 cm PRIX UNITAIRE H.T. FRS 708,00 x 73	51.684,00	+ p 17
<u>73 TABLES TELEPHONE REF. 856/R</u>		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 510,00 x 73	37.230,00	+ x 18
<u>73 ARMOIRES DE RANGEMENT REF. 890</u>		
- 200 X 130 x 45 cm PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.396,00 x 73	174.908,00	+ x 19

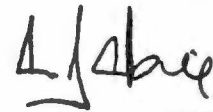
TOTAL H.T. FRS
T.V.A. 18,60%

641.813,00
119.377,21

TOTAL T.T.C. FRS

761.190,21

Espérant que notre offre retiendra votre bienveillante attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expressiion de nos sentiments les plus dévoués.



SA LABOR
LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mon général,

des deux devis que je vous adresse
représentent l'affaire globale de l'
informatique et du mobilier à destination
de Montpellier et de la DCC.

Comme vous pourrez le constater,
nous avons transformé l'opération en
mobilier standard de notre catalogue

RCS PARIS B 775690423 - Société Anonyme au Capital de 250 000 F

Siège social : bd Péreire - PARIS - ☎

Le marché mobilier représentera
donc un total de un million quatre
cent quatre vingt huit mille cent quarante
deux francs et quatre vingt dix centimes.

J'attends votre feu vert pour
vous fournir les devis concurrents,
je vous prie de croire, mon général,
en l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

42



ARMÉE DE TERRE

5

le 10 JUIL 1992

N° 013598 /DICAT/CMD : /LOG/CCA/R

DIRECTION DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE

en C.M.D.

Division Logistique

Le Commissaire général

à

Monsieur le directeur de la société LABOR Boulevard Péreire 75017 PARIS

Téléphone : Poste : Télécopie :

OBJET : réalisation de mobiliers

REFERENCE : Devis 41829, 41754 et 41755.

P. JOINTE : annexes à la lettre de commande.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous passer commande pour la fourniture de mobiliers ; dont le détail figure en annexes 1 et 2, aux conditions financières globales ci-dessous :

Montant H.T.	1 389 173,00 F
T.V.A. 18,6 %	258 386,18 F
Montant T.T.C.....	1 647 559,18 F

A livrer à l'E.M.S.H.

La facture correspondante, établie en quatre exemplaires, sera adressée sous présent timbre.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Commissaire Général de Brigade
Directeur du Commissariat de
l'Armée de Terre

84

ANNEXE 1

à la lettre n° 13598 /DICAT/CMD ... LOG/CCA du 10^{ème}illet 1992

Qté	Composition	Référence	P.U. H.T.	P.T. H.T.
29	ARMOIRES à rideaux, dimensions : H 198 x L 120 x P 45 cm, intérieur : 5 tablettes dans chaque armoire	K2024P + 5 et 24	4 635,00 F	134 415,00 F
1	MEUBLE support écran- clavier, 180 x 80 cm, DIN GRIS NOIR	302	3 501,00 F	3 501,00 F
38	MEUBLES support écran- clavier, DIN GRIS NOIR	300	3 159,00 F	120 042,00 F
2	RAYONNAGES	130	1 441,00 F	2 882,00 F
2	RAYONNAGES	131	2 047,00 F	4 094,00 F
39	SIEGES	T01C	942,00 F	36 738,00 F
	<u>ENSEMBLE NIVEAU I</u>			
1	BUREAU	060	2 119,00 F	2 119,00 F
1	CAISSON	069	1 059,00 F	1 059,00 F
1	MEUBLE retour	070	1 525,00 F	1 525,00 F
1	BIBLIOTHEQUE	076 +2V60	5 450,00 F	5 450,00 F
1	BAHUT	096	2 012,00 F	2 012,00 F
1	FAUTEUIL, cuir noir	EV1	1 999,00 F	1 999,00 F
2	FAUTEUILS visiteurs, cuir noir	EV2/B	1 805,00 F	3 610,00 F
1	CHAISE, tissu A.05	8261	1 346,00 F	1 346,00 F
2	CHAISES, tissu A.05	8260	980,00 F	1 960,00 F

ANNEXE 2

à la lettre n° 13536 /DICAT/CMD

/LOG/CCA du 10 juin 1992

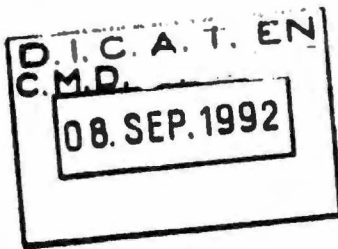
Qté	Composition	Référence	P.U. H.T.	P.T. H.T.
73	BUREAUX niveau II 160 x 80 cm, 1 caisson 3 tiroirs, 1 caisson 1 tiroir et 1 bac dossiers suspendus	162 + 171 + 172/S	2 598,00 F	189 654,00 F
73	TABLES de décharges 130 x 65 cm	163/S	708,00 F	51 684,00 F
73	TABLES téléphone	856/R	510,00 F	37 230,00 F
73	ARMOIRES de rangement 200 x 130 x 45 cm	890	2 396,00 F	174 908,00 F
<u>ENSEMBLES NIVEAU I</u>				
49	BUREAUX 200 x 95 cm	060	2 119,00 F	103 831,00 F
49	CAISSONS sur roulettes, 1 tiroir, 1 bac dossiers suspendus	069	1 059,00 F	51 891,00 F
49	MEUBLES retour	070	1 525,00 F	74 725,00 F
49	BAHUTS bas	096	2 012,00 F	98 588,00 F
49	ARMOIRES bibliothèques double vestiaires	076 + 2V60	5 450,00 F	267 050,00 F
10	FAUTEUILS	EV1	1 686,00 F	16 860,00 F
(Annexe 1 + annexe 2) MONTANT TOTAL H.T.				1 389 173,00 F

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITÉS

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL.

FAX

LABOR



MONSIEUR LE COMMISSAIRE
DIRECTEUR DU COMMISSARIAT
DE L'ARMÉE DE TERRE
DIVISION LOGISITIQUE
QUARTIER FOCH
ARMEES

FACTURE N°50047 DU 04/09/1992

MARCHE N°9220041004723555 du 25.08.92

Déposé aujourd'hui et inscrit
immédiatement sous le N° 4097
du Registre de dépôt
Titres de créances.

26/02/93.

Le Commissaire,

<u>29 ARMOIRES A RIDEAUX REF. K2024P + 5 ET 24</u>		
- dimensions : H 198 x L 120 x P 45 cm		
- intérieur : 5 tablettes dans chaque armoire		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS. 4635,00x29.....		134.415,00
<u>1 MEUBLE SUPPORT ECRAN-CLAVIER REF. 302 DIN</u>		
- 180 x 80 cm		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS		3.501,00
<u>38 MEUBLES SUPPORTS ECRAN-CLAVIER REF 300</u>		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 3.159,00 x 38		120.042,00
<u>2 RAYONNAGES REF. 130</u>		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.441,00 x 2		2.882,00
<u>2 RAYONNAGES REF. 131</u>		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.047,00 x 2		4.094,00
<u>39 SIEGES REF. T01C</u>		
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 942,00 x 39		36.738,00

GESTION 1993... CHAPITRE 5380-59
Ordonné ce jour suivant mandat n° 49
la somme de Un million six cent quarante
sept mille cinq cent cinquante neuf francs 18
RENNES, le 01 MARS 1993

Le Commissaire

Par déléguation
Monsieur
Chef du Bureau Finances

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITES

BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL.

LABOR



SUITE FACTURE N°50047 DU 04/09/1992

ENSEMBLE NIVEAU I COMPRENANT :

- 1 BUREAU REF. 060 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	2.119,00
- 1 CAISSON REF. 069 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.059,00
- 1 MEUBLE RETOUR REF. 070 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.525,00
- 1 BIBLIOTHEQUE REF. 076 + 2V60 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	5.450,00
- 1 BAHUT REF. 096 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	2.012,00
- 1 FAUTEUIL REF. EV1 CUIR NOIR PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.999,00
- 2 FAUTEUILS VISITEURS REF. EV2/B cuir noir PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.805,00 x 2	3.610,00
- 1 CHAISE REF. 8261 tissu A.05 PRIX UNITAIRE H.T. FRS	1.346,00
- 2 CHAISES REF. 8260 tissu A.05 PRIX UNITAIRE H.T. FRS 980,00 x 2	1.960,00
<u>73 BUREAUX NIVEAU II REF. 162 + 171 + 172/S</u>	
- 160 x 80 cm, 1 caisson 3 tiroirs, - 1 caisson 1 tiroir et 1 bac dossiers suspendus PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.598,00 x 73	189.654,00
<u>73 TABLES DE DECHARGES REF. 163/S</u>	
- 130 x 65 cm PRIX UNITAIRE H.T FRS 708,00 x 73	51.684,00
<u>73 TABLES TELEPHONE REF. 856/R</u>	
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 510,00 x 73	37.230,00
<u>73 ARMOIRES DE RANGEMENT REF. 890</u>	
- 200 X 130 x 45 cm PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.396,00 x 73	174.908,00

MOBILIER DE BUREAU ET COLLECTIVITÉS

, BD PÉREIRE 75017 PARIS TÉL.

LABOR



SUITE FACTURE N°50047 DU 04/09/1992

49 ENSEMBLES NIVEAU I - SOIT :

- 49 BUREAUX REF. 060
200 x 95 cm
PRIX UNITAIRE H.T.FRS 2.119,00 x 49..... 103.831,00
 - 49 CAISSONS REF. 069
sur roulettes, 1 tiroir, 1 bac dossiers suspendus
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1 059,00 x 49..... 51.891,00
 - 49 MEUBLES RETOUR REF. 070
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.525,00 x 49..... 74.725,00
 - 49 BAHUTS BAS REF. 096
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 2.012,00 x 49..... 98.588,00
 - 49 ARMOIRES BIBLIOTHEQUES DOUBLE VESTIAIRES
REF. 076 + 2V60
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 5.450,00 x 49..... 267.050,00
- 10 FAUTEUILS REF. EV1
PRIX UNITAIRE H.T. FRS 1.686,00 x 10..... 16.860,00

MONTANT H.T. FRS.....	1.389.173,00
T.V.A. 18,60 % FRS.....	258.386,18

TOTAL T.T.C. FRS.....	1.647.559,18
------------------------------	---------------------

*Pis en compte au R Registre
des matériels sous le n°6*

du 22.02.93

Par délégation
du Commissaire Général Directeur

Chief du Bureau Logistique

Franchet
SA
LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- REGISTRE DES MATRIEELS -

ANNÉE 1993

9

FEUILLET N° 88

Pièce justificative		Ordre de mouvement		Nature des opérations	Récépissé du comptable destinataire		Observations
Número 1	Date 2	Número 3	Date 4		Número 6	Date 7	
1	15.01.93	02	2.02.93	Entrée : 10 machines à calculer			
2	15.01.93			Facture AIT4-			
3	18.01.93			Achat costume			n° YVANEC
4	22.01.93	01	22.01.93	Perception mobilier			Secrétaire Fich. AUDIT
5	16.02.93	03	16.02.93	Perception mobilier (chaise à chapelets)			
6	23.3.93	04	23.3.93	Perception d'une balance automatique			Bureau Coiffure
7	8.04.93			Achat matériel informatique			LST
8	8.04.93			" " "			"
9	8.04.93	05	8.04.93	Perception 1 chaise ergonomique			USC. L. 1981
10	4.05.93			Entrée tissu ameublement			Salle de réunion
11	12.05.93			Ouvrages bibliothèque (7)			Commissariat
12	14.06.93			Stores lamelles - 5 ^{te} ART DECOR			Préfecture de Police
13	14.06.93	Facture n° 1774		Médaille + agraf D F.			F 110
14	20.07.93	Facture n° 60297		Caisson bureau LABORA METAL			D E I
15	23.07.93	06	23.07.93	Perception 1 Chaise informatique			Realisation de
16	23.07.93	06	23.07.93	Perception 1 Armoire haute			Préfecture de Police
17	23.07.93	07	23.07.93	Perception matériel ES ROUEN			
18	30.07.93			Tableau photocop. CP 2010			
19	27.08.93	Fact. n° 65803		Achat plaque électrique			Chambre de police
20	14.09.93	Fact. n° 93255		Boc / n° 53 de 1982			Secrétaire
21	13.10.93	Facture n° 3483		10 Agrafes médaille			
22	14.10.93	Facture n° 3433		3 cravates			
23	5.11.93	Facture n° 3055		Habillement MDR.			Secrétaire
24	5.11.93	Facture n° 3444		2 paires de brodequins			Secrétaire
25	5.11.93	09	5.11.93	Perception lampe de bureau.			USC
26	5.11.93	10	5.11.93	Perception mobilier informatique			
27	5.11.93	11	5.11.93	Perception mobilier			

6
3
6

6
3
6

4
8
3

4
4
4

